AR Prefecture

005-210501615-20240215-240113-DE Reçu le 23/02/2024



Département des HAUTES-ALPES Arrondissement de Briançon Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.01.13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

Date d'affichage :

Date de convocation : 07 février 2024 Date d'affichage : 07 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le quinze février à vingt heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents: Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées:

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI Isabelle DESMALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Muriel FINE Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Sophie PAUMOND

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres

présents: 8

Nombre de suffrages

exprimés: 14

Objet : Contrat Station – action mobilité : Constitution d'un groupement de commandes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les enjeux de la mobilité touristique et son importance pour l'accueil de la population touristique en résidence sur la station de Serre Chevalier. Il rappelle que dans le cadre du contrat station 2017 -2021 une enveloppe financière a été fléchée pour des actions relatives à la mobilité.

Monsieur le Maire rappelle également la réalisation d'un diagnostic commun qui dès 2016, a mobilisé les énergies dans le cadre d'un comité de pilotage commun et d'un groupement de commandes afférent.

Compte-tenu des enjeux communs et des propositions d'actions issues de l'étude, les communes ont convenu de l'intérêt de poursuivre la phase réalisation des actions préconisées par l'étude Mobilité Touristique Durable et Connectée, dans le cadre d'un Groupement de Commandes à l'échelle de la station.

AR Prefecture

005-210501615-20240215-240113-DE

La mise en œuvre de l'action « Identification de la Station, amélioration et sécurisation des flux par une signalétique dynamique et homogène » répond à la volonté de solutionner l'une des problématiques majeures de la station, source importante d'insatisfaction des usagers. L'amélioration du parcours client dans l'une des plus grandes stations de la Région Sud devient une priorité dans le contexte de concurrence accrue que connaissent les grands domaines skiables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles 2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°20.06.19 du 30 septembre 2020 approuvant la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Briançon, Saint Chaffrey et Le Monetier les bains ;

Vu l'arrêté de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur du 13/01/2021 attribuant une subvention aux 4 communes de la vallée de la Guisane dans le cadre du contrat de station ; la commune du Monetier les bains étant bénéficiaire de la subvention ;

Vu l'arrêté de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur du 17/11/2022 désignant Briançon comme bénéficiaire de la subvention.

Considérant les enjeux de la mobilité touristique sur la station de Serre Chevalier ;

Considérant la réalisation d'une étude entre 2016 et 2019 sur la mobilité dans la station avec les trois communes de la vallée de la Guisane ;

Considérant la pertinence de l'amélioration de la signalétique et des aires de stationnement de façon homogène sur la vallée, en réponse à l'une des problématiques majeures de la station ;

Considérant la nécessité de constituer un groupement de commande entre les 4 communes afin de formaliser la coordination en matière de commande publique, de répartition des dépenses et de la subvention de la Région ;

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- > **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de l'action « Identification de la Station, amélioration et sécurisation des flux par une signalétique dynamique et homogène » composé de :
 - ✓ La Commune de Briançon,
 - ✓ La Commune de La Salle les Alpes,
 - ✓ La Commune du Monêtier-les-Bains,
 - ✓ La Commune de Saint-Chaffrey.
- APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération;
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint à signer ladite convention ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 15 février 2024.

Le Maire

Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

Nathalie FORM